



Section d'Hénin-Beaumont

Communiqué de presse Quand les erreurs du Préfet donnent à Gérard Dalongeville l'occasion de pavoiser

L'annulation de la suspension de Gérard DALONGEVILLE est une première victoire judiciaire pour l'ancien maire d'Hénin-Beaumont et un désaveu pour le Préfet du Pas-de-Calais, Pierre DE BOUSQUET DE FLORIAN.

Cette annulation d'un arrêté préfectoral, qui avait pourtant été suivi d'un décret présidentiel de révocation, apporte la confirmation que nul n'est au-dessus des lois. La justice a sanctionné un arrêté mal rédigé et la décision du Tribunal Administratif de Lille est logique.

Pour logique qu'elle soit, cette décision apparaît pourtant comme incompréhensible aux yeux de la grande majorité de la population héninoise qui subit une nouvelle hausse des impôts locaux due à la gabegie électoraliste et clientéliste de M. DALONGEVILLE, que le PCF a combattue. Comment comprendre que Gérard DALONGEVILLE, qui a ruiné et sali notre ville, puisse tout de même se satisfaire d'une victoire judiciaire, même sur la forme ?

Gérard DALONGEVILLE croit sans doute pouvoir laver son honneur devant les tribunaux en mettant à profit l'amateurisme des services de l'État pour remporter des semi-victoires judiciaires.

En réalité, l'ex-Maire d'Hénin-Beaumont mis en examen pour détournement de fonds publics, faux en écriture et favoritisme ne fera que plonger la ville encore un peu plus dans le chaos. Cette décision du Tribunal Administratif de Lille rend en effet possible l'annulation du décret présidentiel de révocation du Maire d'Hénin-Beaumont par le Conseil d'État d'ici quelques semaines.

L'annulation du décret présidentiel de révocation ouvrirait une période trouble pour notre commune qui pourrait se traduire par la dissolution du Conseil Municipal issu des élections de 2009 et le retour aux affaires de l'ancienne équipe de Gérard DALONGEVILLE, menée



Section d'Hénin-Beaumont

par Jean-Marc LEGRAND, une équipe évidemment incomplète dont le Maire, qui finira bien par sortir de prison à l'issue de sa période de détention préventive restera mis en examen. Il faudrait alors une nouvelle révocation dans les règles qui amènerait de nouvelles élections.

Ce scénario catastrophe qui bafouerait le choix démocratique des électeurs plongerait une fois de plus notre ville dans le chaos.

Le PCF d'Hénin-Beaumont se désole de la décision du Tribunal Administratif de Lille, regrette l'amateurisme et la précipitation de services de l'État dans cette affaire et condamne le jusqu'au-boutisme de Gérard DALONGEVILLE dont la population de notre ville risque encore de faire les frais.

David NOËL

Secrétaire de la Section PCF d'Hénin-Beaumont